



Direction générale des services  
EG/AG/VD 2017 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

**Présents :** E. GRILLON, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, LE GOFF, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, R. SENNETOT, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, M. MOREAU.

<b>Absents représentés :</b>	<b>J.-B. PAUL</b>	<b>procuration à</b>	<b>L. PEYROUTY</b>
	<b>M. LE CLECH</b>		<b>J. PINTO</b>
	<b>F. GOUPIL</b>		<b>H. ANGÉE</b>
	<b>A. MARQUET</b>		<b>P. DOUWES</b>
	<b>C. SILVA</b>		<b>L. FORICHON</b>
	<b>C. CONTAMIN</b>		<b>C. GORLIER</b>

**Secrétaire de séance :** L. FORICHON est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2017 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 21 septembre 2017 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**1-INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**PREND ACTE, de L'INSTALLATION** de Madame Martine GRIMONT en qualité de conseillère municipale sur la liste « Ablon, Renouveau » et **PREND ACTE, de LA MODIFICATION** du tableau du Conseil municipal.

**2-DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES : COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES**

**DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ, Madame Martine GRIMONT** représentante du Conseil municipal de la liste « Ablon renouveau » en remplacement de Madame Magali MOREIRO au sein de la commission municipale Petite enfance, enfance et affaires scolaires.

**3-DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2018**

**ÉMET à L'UNANIMITÉ, UN AVIS FAVORABLE** à la proposition d'accorder annuellement 12 dérogations municipales au repos dominical selon le calendrier ci-après : le dimanche 7 janvier, le dimanche 11 février, le dimanche 18 mars, le dimanche 29 avril, le dimanche 27 mai, le dimanche 17 juin, le dimanche 16 septembre, le dimanche 7 octobre, le dimanche 11 novembre, le dimanche 25 novembre, le dimanche 23 décembre et le dimanche 30 décembre. **SOLLICITE** l'avis conforme de la Métropole du Grand Paris sur la proposition ci-dessus. **PRÉCISE** que le calendrier définitif sera fixé par arrêté du Maire après avoir procédé à toutes les consultations prévues par les textes en la matière.

#### **4-RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**PREND ACTE**, du rapport annuel d'évaluation des charges transférées à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2017.

#### **5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**

**APPROUVRE à L'UNANIMITÉ**, le programme des opérations présenté dans le cadre du contrat d'aménagement régional, à savoir la restructuration et extension de l'école Pasteur A pour un montant de **1 209 625€ HT** et la restructuration et extension des équipements du site composé des écoles Pasteur B et Curie et de l'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de **2 399 481 € HT**.  
**DÉCIDE** de programmer les opérations décrites pour les montants indiqués ci-dessus.

#### **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif, l'estimation de chaque opération et le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et / ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Île-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, l'attribution de la subvention la plus élevée possible, conformément au règlement des contrats d'aménagement régional. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

#### **6-DÉSFFECTATION SUIVIE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TERRAIN SITUÉ 6, RUE SAINT-GEORGES – 19, QUAI DE LA BARONNIE**

**AUTORISE par 24 VOIX POUR et 5 CONTRE** (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU), le déclassement du domaine public du terrain dit « terrain Pitois » précédemment affecté à du logement et des activités accessoires et aujourd'hui désaffecté. **PRÉCISE** les modalités de publicité de la présente délibération : publication au recueil des actes administratifs de la Commune et affichage en Mairie d'Ablon pendant une durée de 2 mois, **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à la Direction des services fiscaux.

#### **7-CESSION DE LA PARCELLE AC 239 – 14 TER AVENUE ARISTIDE BRIAND (LOT B)**

**RAPPORTE à L'UNANIMITÉ**, la délibération n°2017-04-003 du Conseil municipal du 30 juin 2017 suite à désistement des acquéreurs ; **ACCEPTE** de vendre le bien cadastré Section AC 239, d'une surface de **485 m<sup>2</sup>** situé 14 ter, avenue Aristide Briand à Ablon-sur-Seine à Mme Marlène NUNES et M. Kevin ETIENNE ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente à **181 875 € net vendeur** et à procéder à la signature de la vente ; **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à mandater l'Étude notariale PERRIN-FERRE à Athis-Mons (91200), pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique de vente ; **RAPPELLE** que la parcelle est vendue en l'état et que les frais notariés seront acquittés par les acquéreurs ; **DIT** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget 2017 de la Commune.

#### **8-CESSION DE LA PARCELLE AC 240 – 14 BIS AVENUE ARISTIDE BRIAND (LOT C)**

**RAPPORTE à L'UNANIMITÉ**, la délibération n°2017-04-004 du Conseil municipal du 30 juin 2017 suite à désistement des acquéreurs ; **ACCEPTE** de vendre le bien cadastré Section AC 240, d'une surface de **526 m<sup>2</sup>** situé 14 bis, avenue Aristide Briand à Ablon-sur-Seine à Madame Miriam AIT KHELIFA et Monsieur Zakaria BOUMAZGUID ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente à **197 250 € net vendeur** et à procéder à la signature de la vente ; **RAPPELLE** que Monsieur le Maire

a été autorisé par le Conseil municipal à mandater l'Étude notariale PERRIN-FERRE à Athis-Mons (91200), pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique de vente ; **RAPPELLE** que la parcelle est vendue en l'état et que les frais notariés seront acquittés par les acquéreurs ; **DIT** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget 2017 de la Commune.

#### **9-CESION DE LA PARCELLE AC 21 – 18 RUE DE LA COMPAGNIE PARIS-ORLÉANS**

**ACCEPTE à L'UNANIMITÉ**, de vendre le bien cadastré Section AC 21, d'une surface de 2 334 m<sup>2</sup> situé 18 rue de la Compagnie Paris-Orléans à Monsieur Denis GENY-GROS gérant, pour le compte de la S.A.R.L I-PRODUCTION immatriculée sous le n° 810 571 356 R.C.S Evry, dont le siège social est établi au 7 Chemin de la Sablière à Saint-Michel sur Orge (91240). **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente à **580 000 € net vendeur** et à procéder à la signature de la vente, **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à mandater l'Étude notariale PERRIN-FERRE à Athis-Mons (91200), pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique de vente ; **RAPPELLE** que la parcelle est vendue en l'état et que les frais notariés seront acquittés par les acquéreurs ; **DIT** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget 2017 de la Commune.

#### **10-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ**, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2017** la modification du tableau des emplois : Filière administrative - Création d'un poste de rédacteur et Filière technique - Création d'un poste d'adjoint technique, **ARRÊTE** le nombre de postes figurant au tableau des effectifs permanents à 106 postes.

#### **11-ÉVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE FAMILIALE ET DU MULTI-ACCUEIL**

**RÉACTUALISE à L'UNANIMITÉ**, les modalités d'inscription, de renouvellement du contrat et de radiation, de continuité de direction et d'accueil des stagiaires, **DIT** que le règlement de fonctionnement sera modifié en conséquence et sera applicable dès son approbation, **PRÉCISE** que le règlement de fonctionnement modifié sera transmis pour information aux organismes partenaires de la ville : Caisse d'Allocations familiales, service de la PMI et remis à chaque famille Ablonaise fréquentant les établissements communaux d'accueil de la petite enfance.

#### **12-RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ**, le règlement de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs maternel et élémentaire de la Ville d'Ablon-sur-Seine, **DIT** que ce règlement de fonctionnement sera applicable dès son approbation, **PRÉCISE** que le règlement sera transmis pour information aux organismes partenaires de la Ville : Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et remis à chaque famille Ablonaise.

#### **13-RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 : DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de la métropole du Grand Paris

#### **14-RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2016 : EPA ORSA – CAUE 94 - ICF LA SABLIÈRE – DOMAXIS – COOPÉRATION ET FAMILLE – GROUPE VALOPHIS**

**PREND ACTE** des rapports d'activité annuels de l'exercice 2016, présentés par : EPA ORSA, CAUE 94, ICF LA SABLIÈRE, DOMAXIS, COOPÉRATION ET FAMILLE, GROUPE VALOPHIS.

La séance est levée à 20 heures 40.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 novembre 2017.

  
Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

